Nations Unies ECE/TIM/EFC/WP.2/2015/2

Conseil économique et social

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Distr. générale
22 avril 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission européenne des forêts

Groupe de travail mixte FAO/CEE des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts
Trente-septième session
Genève, 18-20 mars 2015

Rapport du Groupe de travail mixte FAO/CEE des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts sur sa trente-septième session

Introduction

1. Le Groupe de travail mixte FAO/CEE des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts a tenu sa trente-septième session à Genève du 18 au 20 mars 2015.

Participation

2. Des représentants des pays ci-après ont participé à la session : Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie.

3. L'organisation intergouvernementale suivante a participé à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

4. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont pris part à la session : Association Française des Eaux et des Forêts, European Panel Federation, Association des forêts d'État européennes (EUSTAFOR) et PEFC International.

GE.15-06208 (F) 220615 100715

Merci de recycler

I. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/TIM/EFC/WP.2/2015/1.

5. La session a été ouverte par M. Johannes Hangler (Autriche), Président du Groupe de travail.

6. M^me^ Paola Deda, directrice par intérim de la Division des forêts, des terres et du logement de la CEE, et M^me^ Xiangjun Yao, directrice du Bureau de liaison de la FAO à Genève, ont accueilli les participants à la session.

7. Après des remarques liminaires, le Président a présenté l'ordre du jour de la session (ECE/TIM/EFC/WP.2/2015/1), qui a été adopté sans modifications.

II. Rapport de la soixante-douzième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la soixante-douzième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière qui s'est tenue à Kazan, République du Tatarstan (Fédération de Russie) du 18 au 21 novembre 2014.

9. Le secrétariat a évoqué les nombreuses questions présentées et examinées à Kazan, notamment la mise en œuvre efficace du Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte : à ce sujet, le Comité était convenu que l'échange de données d'expérience et d'informations était très utile et que cette forme d'interaction devrait se poursuivre. Le secrétariat a rappelé qu'à Kazan le Comité l'avait prié de proposer, sous la direction des bureaux communs, un plan, une méthodologie et un format pour d'éventuels futurs rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi aux fins d'examen par le Comité et la Commission européenne des forêts (CEF). À sa soixante-douzième session, le Comité avait également accueilli avec satisfaction les faits nouveaux concernant l'établissement de rapports mondiaux et régionaux sur les forêts et leur gestion durable. Le secrétariat a rappelé qu'au cours des débats le Comité avait été informé de la suite donnée à sa demande et celle de la CEF tendant à ce qu'une étude soit effectuée sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs mondiaux ayant trait aux forêts et à leur gestion durable. Le Comité avait remercié les donateurs, les auteurs, l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts et d'autres contributeurs pour l'excellent travail accompli à cet égard.

10. Les participants à la soixante-douzième session du Comité avaient été informés que la Journée internationale des forêts avait été célébrée avec succès en 2014, et que le thème retenu pour 2015 serait « Des forêts pour se nourrir, nourrir les forêts ». En ce qui concerne les objectifs de développement durable, le Comité avait reconnu la nécessité de l'échange d'informations sur les faits marquants survenant dans le processus politique et avait demandé au secrétariat de s'impliquer lorsqu'il le fallait. Le secrétariat avait été encouragé à continuer d'informer les États membres des progrès dans les discussions intergouvernementales. Le Comité s'était également dit satisfait des informations concernant les activités du programme de travail intégré CEE/FAO pour 2014-2017 qui avaient été mises en œuvre en 2014 ainsi que les activités prévues pour 2015 (ECE/TIM/2014/2).

III. Rapport de l'atelier consacré aux menaces qui pèsent sur l'avenir de la main-d'œuvre dans le secteur forestier (point 3 de l'ordre du jour)

11. M. Thorsten Arndt, qui animait l'atelier consacré aux menaces qui pèsent sur l'avenir de la main-d'œuvre dans le secteur forestier, tenu le 17 mars, a informé le Groupe de travail des conclusions de cette réunion. L'un des principaux défis auxquels est confronté le secteur tient à la faible rentabilité de la plupart des entreprises de la filière et à la baisse considérable du nombre des emplois par suite de la crise économique. De surcroît, le travail forestier ainsi que dans l'industrie des produits forestiers n'est pas attractif, en particulier pour les jeunes, et reste l'un des métiers les plus dangereux dans la région. Globalement, les enjeux et les menaces sont bien connus, la principale question étant de savoir comment aller de l'avant pour améliorer la situation. Les données relatives à la main-d'œuvre dans le secteur forestier sont insuffisantes dans certains pays et devraient être améliorées. Il faudrait aussi procéder à des analyses plus poussées pour comprendre les évolutions en cours dans le secteur, et insister sur le rôle que jouent l'éducation et la communication efficace.

12. L'atelier avait rassemblé trente participants venus des pays suivants : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Ouzbékistan, Pologne, Suisse et Turquie. Les participants avaient pu bénéficier des vues des organismes suivants : Organisation internationale du Travail (OIT), FAO, Union of European Foresters (UEF), Association finnoise des experts en foresterie (METO), Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, Association des forêts d'État européennes (EUSTAFOR), Organisation européenne des scieries (OES), Équipe conjointe OIT/CEE/FAO de spécialistes des emplois verts dans le secteur forestier et European Network of Forest Entrepreneurs (ENFE).

13. La délégation allemande a indiqué qu'en Allemagne les propriétaires d'exploitations forestières font des bénéfices et que ce sont les acheteurs de bois (fabricants) qui connaissent des difficultés.

14. Le secrétariat a répondu que d'après les participants à l'atelier, ce sont surtout les petites entreprises qui souffrent alors qu'elles sont les principales pourvoyeuses d'emploi dans les régions rurales.

15. L'animateur de l'atelier a déploré que le secteur soit apparemment incapable de remédier à une telle situation, bien que l'on reconnaisse la valeur des régions rurales et la nécessité pour les habitants de ces régions de conserver leur gagne-pain.

IV. Orientations concernant le domaine d'activité 1 : Données, suivi et évaluation (point 4 a) de l'ordre du jour)

Communication de données mondiales et régionales

16. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de l'état d'avancement des travaux et des résultats attendus concernant l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO pour 2015, processus mené en collaboration avec d'autres partenaires. La Section mixte CEE/FAO de la foresterie et du bois a notamment aidé à la collecte et à l'analyse des données pour les 54 pays de la région de la CEE. Il est prévu de publier les données initiales et les résultats de l'analyse pour le XIV^{e} Congrès forestier mondial, qui se tiendra du 7 au 11 septembre 2015 à Durban (Afrique du Sud).

17. Le secrétariat a donné connaissance des résultats préliminaires du rapport conjoint FOREST EUROPE/CEE/FAO relatif aux indicateurs paneuropéens sur la

gestion durable des forêts. La Section mixte était chargée de la collecte, de l'analyse et de la compilation des données nationales. Trente-cinq pays ont fourni des rapports nationaux et, pour les 10 pays qui n'avaient pu le faire, des rapports ont été établis sur la base des données disponibles. La Section a communiqué l'ensemble des rapports et des études théoriques au Groupe de liaison de Forest Europe à Madrid. Comme lors des cycles précédents, toutes les informations collectées seront mises à disposition dans la base de données interactive FOREST EUROPE/CEE/FAO (via l'interface de la Division de statistique de l'ONU).

18. Les représentants ont été informés que la mise en œuvre à titre expérimental du système d'évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR) démarrerait immédiatement après l'achèvement de la collecte des données pour le rapport paneuropéen. Les premiers résultats de cette expérience pilote devraient être disponibles à l'automne 2015.

19. M. Sebastian Glasenapp, consultant auprès de la Section, a présenté la version récente du questionnaire commun CEE/FAO/FACESMAP sur la propriété des terres forestières dans la région de la CEE. Le questionnaire pré-rempli sera envoyé aux pays d'ici la mi-avril; les centres de liaison nationaux de la CEE/FAO et de la COST Action FACESMAP seront invités à participer à l'enquête. Le processus de collecte des données devrait être achevé d'ici la fin de l'année et l'étude sera produite dans la foulée.

20. Le Groupe de travail a été informé des modalités d'élaboration de l'étude sur « Les forêts dans la région de la CEE : Tendances et difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ». Comme l'avaient demandé le Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, l'étude a été élaborée sur la base des données disponibles. Les travaux préparatoires ont impliqué de multiples consultations avec les pays concernant tant les données utilisées que les ébauches successives de l'étude. Le secrétariat a remercié les gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande et de la Suisse pour leurs contributions en espèce et en nature à l'appui de l'élaboration de l'étude. Celle-ci sera publiée le 20 mars 2015, à l'occasion des manifestations qui marqueront la Journée internationale des forêts à Genève, et sera présentée à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts qui se tiendra à New York en mai 2015.

21. Le secrétariat a donné des informations aux représentants sur sa participation au Processus de Montréal et à Forest Europe, les deux mécanismes relatifs aux critères et aux indicateurs actifs dans la région de la CEE. L'appui fourni comprenait notamment des contributions aux réunions et aux travaux des organes consultatifs, ainsi que des informations quantitatives (dans le cas de Forest Europe).

22. M. Stein M. Tomter, responsable de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO du suivi de la gestion durable des forêts, a informé le Groupe de travail des activités menées par l'Équipe depuis la trente-sixième session du Groupe. L'Équipe s'était réunie à Genève (octobre 2014) pour examiner l'avant-projet de rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts et le projet de questionnaire sur la propriété forestière dans la région de la CEE. Au moins une réunion est prévue en 2015, principalement pour examiner les résultats du processus d'établissement de rapports en 2015, en marge de Silva 2015, la session conjointe du Comité et de la Commission, qui se tiendra à Engelberg (Suisse), en novembre 2015.

23. L'Allemagne a constaté avec satisfaction que la communication de données mondiales et de données régionales sur l'Évaluation des ressources forestières s'était effectuée en parallèle, ce qui avait allégé le travail d'établissement de rapport. Toutefois, dans sa déclaration écrite, l'Allemagne a constaté que le problème entre

l'ONU et Forest Europe au sujet du droit d'auteur avait nui à l'établissement de rapports conjoints. Elle a également suggéré que le mandat de la Section mixte CEE/FAO en matière de rapports soit réexaminé à Engelberg. Le secrétariat a expliqué que malgré l'absence d'accord sur la question du droit d'auteur en raison des règles de l'ONU, la Section mixte avait établi des rapports conjoints en suivant la même procédure que lors des cycles précédents et avait fourni toutes les données requises au Groupe de liaison de Madrid chaque fois que celui-ci lui en avait fait la demande.

24. La Suisse a accueilli avec satisfaction l'étude du Forum des Nations Unies sur les forêts, la jugeant utile dans le contexte des travaux de cet organisme. Les États-Unis ont également apprécié que cette publication couvre tous les pays de la région de la CEE. Dans sa déclaration écrite, l'Allemagne a constaté que la réalisation de cette étude avait apparemment entraîné d'importantes redondances avec le rapport de Forest Europe sur l'état des forêts en Europe. Le secrétariat a souligné que les travaux préparatoires n'avaient pas impliqué la collecte de données spécifiques ni d'enquêtes supplémentaires et avaient fait appel aux données existantes dont disposaient les pays; le rapport paneuropéen est une analyse ciblée sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et il y a donc des différences importantes avec l'étude du Forum des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la portée, la couverture géographique et l'approche appliquée. Le secrétariat a également indiqué que des consultations intensives avaient présidé à l'élaboration de cette étude et que l'information avait été partagée avec les pays lors de réunions, notamment la soixante-douzième session du Comité des forêts et de l'industrie forestière. Répondant à la question de la Norvège concernant les doubles emplois et la périodicité envisagée pour d'autres rapports du même type, le secrétariat a indiqué que l'étude avait été demandée par la Commission et le Comité, à titre de contribution à la onzième session du Forum des Nations Unies, en raison des débats sur le futur arrangement international relatif aux forêts, et qu'il était difficile de prévoir si des publications analogues seraient nécessaires à l'avenir.

25. Dans sa déclaration écrite, l'Allemagne a dit qu'elle appuyait SEMAFOR mais seulement en tant qu'activité pilote et qu'elle en attendait les résultats. Elle a demandé que la méthode suivie fasse l'objet de débats au-delà de l'Équipe de spécialistes et que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion d'Engelberg. Elle a également exprimé des préoccupations au sujet des informations qui avaient été communiquées au Secrétariat de l'ONU à New York concernant SEMAFOR. Elle a noté que si SEMAFOR devait être mis en place, il faudrait déterminer le partage des responsabilités entre les États membres et la CEE et/ou la FAO et définir les mandats en conséquence. Le secrétariat a expliqué que l'application pilote de SEMAFOR s'effectuera conformément au mandat convenu et que tous les pays couverts par le rapport paneuropéen seront inclus dans le processus, et pas seulement au niveau des correspondants nationaux, ainsi que l'a souhaité l'Allemagne. L'idée était de présenter les premiers résultats de l'application pilote de la méthode à la prochaine réunion de l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts (prévue en novembre 2015 à Engelberg), avant que ces résultats soient examinés par le Groupe de travail à sa prochaine session. Le Président du Comité a émis l'idée que certains résultats pourraient peut-être aussi faire l'objet d'une présentation officieuse à la prochaine session conjointe du Comité et de la Commission lors de Silva 2015.

26. Le secrétariat a également expliqué que la Division de statistique de la CEE, qui fait partie du Secrétariat de l'ONU, collecte des informations sur les activités pertinentes menées par d'autres composantes du Secrétariat concernant l'établissement d'indicateurs, le suivi et l'évaluation. C'est par le biais de ces canaux onusiens officiels que la Section mixte CEE/FAO de la foresterie et du bois a été invitée à partager les informations sur l'activité pilote SEMAFOR.

27. La Finlande, appuyée par EUSTAFOR, a accueilli avec satisfaction l'enquête sur la propriété forestière mais a averti que ce travail nécessite beaucoup de temps et de coordination. Elle a suggéré que le questionnaire soit pré-rempli dans toute la mesure du possible et que le processus soit synchronisé avec les deux autres processus qui portent sur la propriété (Évaluation des ressources forestières et rapport paneuropéen). La Finlande, appuyée par l'Estonie, a souligné le nombre accru d'enquêtes prévues pour la prochaine période, en particulier celles portant sur les produits forestiers ligneux et non ligneux. Le secrétariat a été invité à examiner la possibilité de compiler l'information sur les enquêtes programmées qui nécessiteraient l'implication des correspondants nationaux. La Fédération de Russie a demandé que l'on appuie le travail de ces derniers en confirmant leur rôle et en leur assurant les ressources nécessaires.

28. Le secrétariat a expliqué qu'il était possible de pré-remplir le questionnaire sur la propriété forestière mais que cette opération nécessiterait davantage de temps et que la publication du rapport s'en trouverait donc retardée. Le calendrier de collecte des données sur la propriété forestière en 2015 a été fixé de manière que le processus puisse bénéficier de la participation des experts et correspondants de la COST Action. En ce qui concerne le travail qu'implique la communication de données, il fallait faire comprendre l'importance de ces questionnaires aux cadres des administrations forestières. Le secrétariat était pleinement conscient de la charge que représentait pour les pays l'établissement de rapports et prendrait des mesures pour rationaliser les demandes dans la mesure du possible. Il a accepté qu'un aperçu des activités annuelles en matière d'établissement de rapports soit préparé. Répondant à l'observation de la Finlande sur la nécessité d'améliorer la diffusion des données, il a reconnu que les informations concernant les données disponibles devraient être améliorées et partagées selon des modalités moins lourdes (téléchargement à partir de sites Web, par exemple).

29. L'étude intitulée « Les forêts dans la région de la CEE : Tendances et difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts » a été présentée au Groupe de travail. M^me^ Ivonne Higuero, chef de la Section mixte CEE/FAO de la foresterie et du bois, a présenté le contexte et le processus de production de l'étude ainsi que les contributeurs. MM. Andrey Filipchuk, Guy Robertson et Markku Simula (auteurs de l'étude) ont exposé les principales conclusions concernant les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs mondiaux. M^me^ Higuero a remercié de nouveau tous les représentants des pays et les autres experts qui avaient participé aux consultations approfondies, en particulier l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts, ainsi que les pays qui avaient financé l'étude – Allemagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande et Suisse. Après l'aperçu, les auteurs ont présenté les principaux défis et opportunités pour le secteur forestier dans la région de la CEE, qui renvoyaient aux questions formulées dans le contexte des quatre objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Les thématiques étaient essentiellement les suivantes : déclin économique du secteur forestier, déclin continu de l'emploi dans ce secteur, croissance des superficies forestières, biomasse et carbone, difficultés rencontrées pour évaluer les avantages que présentent les forêts sur les plans social et environnemental (bien que leur utilité pour le bien-être de l'humanité soit amplement prouvée), financement des forêts et accroissements importants des volumes d'aide publique au développement destinés aux forêts mais affectation de ces apports à des secteurs autres que le secteur forestier.

30. Les délégations de l'Allemagne, de la Finlande, de la Suède et de la Suisse ont accueilli avec satisfaction cet exposé ainsi que l'étude, qui suivait une approche intéressante et innovante pour rendre compte de la façon dont la région progressait vers la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Le Groupe de travail a salué le travail accompli par les auteurs et les autres collaborateurs, en particulier les

correspondants nationaux et les conseillers scientifiques, qui avaient contribué à la production de l'étude; il s'est félicité de ce document et a recommandé que son contenu soit diffusé lors de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

31. Les délégations de l'Autriche et de la Suède ont noté que le système actuel de rapports sur l'emploi, qui est centré sur la foresterie et l'industrie forestière, ne couvre pas d'autres secteurs pertinents (production de bois-énergie, par exemple). De ce fait, les chiffres indiqués ne reflètent pas toute la gamme des emplois qu'offre le secteur forestier. L'Allemagne a reconnu l'importance que revêt l'étude, malgré l'absence de chiffres précis (en particulier concernant les objectifs mondiaux 3 et 4), et relevé que les cas présentés fournissent un tableau général mais que les situations peuvent différer selon les sous-régions. La Finlande a noté que l'étude, qui vise principalement à fournir les informations nécessaires à la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, pourrait aussi offrir un outil utile pour l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable. Elle a recommandé d'utiliser l'étude pour diffuser largement l'information sur les forêts et la foresterie dans la région de la CEE mais aussi de poursuivre le débat sur les résultats de l'étude, une fois celle-ci publiée.

Statistiques des produits forestiers

32. Le secrétariat a présenté les activités qu'il a menées dans le domaine des statistiques des produits forestiers depuis la dernière réunion du Groupe de travail, et ce qu'il prévoyait de faire en 2015, notamment la diffusion de données tirées des réponses au questionnaire commun sur le secteur forestier et au questionnaire sur les prévisions relatives au bois. Les plans de travail prévoient également l'actualisation des statistiques des prix, la publication de l'outil pour le bilan des bois ronds et l'établissement du questionnaire sur le coefficient de conversion.

33. Le secrétariat a appelé l'attention sur l'augmentation du taux de réponse au questionnaire commun sur le secteur forestier (42 pays contre 37 précédemment) et au questionnaire sur les prévisions relatives au bois (32 pays contre 30). Il a présenté les résultats de la réunion tenue en janvier 2015 par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières, au cours de laquelle Eurostat avait indiqué qu'elle s'en tiendrait à un niveau de validation minimal et cesserait de procéder à des estimations des données manquantes, en publiant les questionnaires tels que reçus. Ces questionnaires seraient transmis à la CEE (et à l'OIBT) qui les traiterait directement.

34. Le Groupe de travail a été mis au fait des activités menées pour réviser le Système harmonisé de classification du commerce pour 2017[1]. Les rubriques dont la modification avait été demandée en 2012 avaient désormais été soumises au processus d'approbation et seraient disponibles à compter de 2017. Le secrétariat a souligné l'effort important qu'avait consenti la FAO pour piloter la proposition à travers les différentes étapes de la procédure du Système harmonisé.

35. Le secrétariat a indiqué que la plupart des questions relatives aux statistiques des produits forestiers étaient traitées par l'Équipe de spécialistes des statistiques des produits forestiers. Le responsable de l'Équipe, M. Branko Glavonjic (Serbie), a présenté les résultats de la réunion tenue le 17 mars, au cours de laquelle l'Équipe avait formulé les suggestions suivantes : ne pas pré-remplir le questionnaire commun sur le secteur forestier, améliorer les classifications des panneaux de fibres, publier les données sur le commerce des espèces, traiter les statistiques sur le commerce émanant de sources privées comme des données non officielles, revoir la séparation entre copeaux et résidus tout en maintenant la distinction pour le bois recyclé. L'Équipe a

[1] Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises est tenu à jour par l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

passé en revue les plans concernant l'outil pour le bilan des bois ronds et l'étude sur le coefficient de conversion et a encouragé la poursuite des travaux sur ces questions. L'Autriche a proposé que les réponses au questionnaire commun sur le secteur forestier soient affichées, telles que reçues, sur le site Internet.

36. Le secrétariat a dit qu'il pourrait procéder à l'affichage, après vérification auprès du correspondant ayant soumis le questionnaire. La FAO a présenté un plan prévoyant la collecte d'informations sur les produits forestiers autres que le bois qui contribuent à la sécurité alimentaire, dans le cadre d'une enquête pilote sur la viande de gibier qui pourrait être menée par la Section mixte CEE/FAO. L'Équipe a accepté la proposition sur cette base, en suggérant toutefois de revoir à la baisse le volume de données à fournir.

37. Les délégations ont exprimé leur appréciation pour les travaux de l'Équipe et accepté ses recommandations, y compris concernant l'enquête sur la viande de gibier. L'Allemagne a demandé dans quelle mesure l'absence de chiffres avait une incidence sur les données. Le secrétariat a indiqué qu'un plus grand nombre de pays répondaient mais les informations dont ils disposaient pour remplir le questionnaire étaient limitées, ce qui posait un problème; toutefois, globalement, l'information était adéquate, en particulier au niveau agrégé.

38. La Finlande a évoqué les problèmes liés à l'échange de données entre les organisations et s'est dite préoccupée par la réduction des opérations de validation d'Eurostat, compte tenu du fait que chacun des membres du Groupe de travail intersecrétariats devrait fournir des données validées dans son domaine. L'Allemagne, l'Irlande et la Suède se sont associées aux préoccupations de la Finlande. Une délégation a estimé qu'Eurostat ne s'acquittait pas des activités relatives aux produits forestiers prescrites par son mandat et qu'elle devrait accorder la même importance au questionnaire commun sur le secteur forestier et aux comptes de l'environnement. Le secrétariat a répondu qu'il espérait que la formule selon laquelle Eurostat collecterait les questionnaires, le traitement des données étant assuré par la CEE, fonctionnerait bien. Il a précisé que les préoccupations exprimées par les délégations seraient reflétées dans le rapport de la réunion et qu'il appellerait l'attention d'Eurostat sur cette question.

Marchés des produits forestiers

39. Le Groupe de travail a été informé que la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2013-2014 avait bien été publiée. Cette publication était téléchargeable sur le site Web depuis août 2014 et avait été imprimée avant la session du Comité à Kazan. Le secrétariat a remercié la Suède et la Suisse pour leur soutien financier ainsi que d'autres pays pour leurs contributions en nature. Le Groupe de travail a noté que dans la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2015, le chapitre sur l'innovation rendrait compte de la propriété institutionnelle des forêts dans les trois sous-régions de la CEE.

40. Le secrétariat a expliqué en quoi le processus de collecte des données du questionnaire commun sur le secteur forestier, la Revue annuelle du marché des produits forestiers, les informations et tableaux de prévisions des pays concernant la situation des marchés et les débats annuels sur les marchés étaient liés et que c'était à partir de ces éléments que la CEE et la FAO publiaient la déclaration sur les marchés.

41. Le secrétariat a présenté les conclusions du dernier débat sur les marchés qui s'était tenu durant la réunion du Comité. Comme l'avaient suggéré les États membres, ce débat a mis l'accent sur un thème ou groupe de pays spécifique, outre les exposés portant sur les marchés régionaux.

42. M. Eoin O'Driscoll, responsable de l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables, a présenté les réalisations et les activités de celle-ci en 2014.Les membres de l'Équipe ont examiné la Revue annuelle du marché des produits forestiers. Le responsable de l'Équipe a indiqué que l'atelier sur les marchés et la commercialisation des produits forestiers avait été reporté, faute de financement, et était prévu pendant l'été 2015. L'Équipe avait manifesté le souhait que le secteur privé s'implique davantage, souhait partagé par les représentants lors de la réunion du Comité à Kazan.

43. La Suisse a observé que le Bureau avait décidé de consacrer non plus une demi-journée mais une journée entière au débat sur les marchés et que ce changement serait reflété dans l'ordre du jour de Silva 2015. La journée consacrée au secteur privé porterait sur les marchés traditionnels des produits forestiers mais aussi sur les services fournis par la forêt. Le responsable de l'Équipe a sollicité des suggestions concernant les moyens d'associer davantage les industries du bois à la Semaine européenne des forêts dans le cadre de la participation au programme officiel mais aussi par le biais d'une manifestation qui permettrait un échange de vues et de données d'expérience avec les États membres. À cette fin, le secrétariat demandera aux États membres de fournir une liste de représentants potentiels du secteur privé qui souhaiteraient éventuellement être invités à Silva 2015.

44. Le Groupe de travail a demandé à l'Équipe de spécialistes d'envisager d'organiser une manifestation parallèle et, éventuellement, de réfléchir aux moyens d'articuler plus directement les travaux de l'Équipe et ceux de la Section mixte.

45. Le retour d'information sur la Revue annuelle du marché des produits forestiers a été positif mais on a demandé une analyse plus poussée des facteurs responsables des fluctuations du marché.

Bois-énergie

46. Le secrétariat a présenté les travaux concernant l'enquête commune CEE/FAO sur l'énergie provenant du bois. Depuis la dernière réunion du Groupe de travail mixte, la Section mixte a actualisé le manuel relatif à l'enquête et lancé en janvier 2015 la collecte des données pour 2013. Le processus est actuellement en cours et les résultats devraient être disponibles en juin ou juillet 2015. À ce jour, le secrétariat a reçu 22 réponses et en attend encore quelques autres. L'examen initial des réponses a montré une amélioration continue de l'aptitude à fournir des données et une utilisation croissante de l'énergie provenant du bois. Par rapport à la première série de données collectées en 2005, les chiffres de l'utilisation du bois-énergie ont presque doublé.

47. Le secrétariat a présenté les perspectives pour les travaux sur l'enquête commune dans les mois à venir ainsi que les domaines qui nécessitent une attention spéciale : communication avec l'AIE et Eurostat pour comparer les données, clarification de certaines définitions et de la méthodologie, amélioration de la collecte des données, entre autres. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'améliorer la coordination et la coopération avec les autres organisations.

48. M. Kasimir Nemestothy, responsable de l'Équipe de spécialistes du bois-énergie, a rendu compte des travaux de l'Équipe. Depuis la dernière réunion du Groupe de travail en 2014, l'Équipe a élu M. Kasimir Nemestothy (Autriche) responsable et M. Dinko Vusić (Croatie) responsable adjoint. La Section mixte, en concertation avec les responsables de l'Équipe, a également invité un certain nombre d'experts indépendants travaillant sur les énergies renouvelables et la biomasse dans la région de la CEE à rejoindre l'Équipe. Celle-ci s'est ainsi augmentée de 13 nouveaux membres, représentant les milieux universitaires, les administrations nationales et locales, et les organisations et associations européennes.

49. L'Équipe a tenu sa deuxième réunion du 11 au 13 mars 2015 à Vienne (Autriche), à l'invitation de M. Nemestothy. Les débats ont porté sur la méthodologie de l'enquête commune et les étapes suivantes, les travaux relatifs aux coefficients de conversion, les bilans du bois, y compris les diagrammes de Sankey pour l'Autriche et l'Allemagne, ainsi que le contenu d'une éventuelle publication consacrée au bois-énergie. M. Nemestothy a indiqué que les participants estimaient important de publier les résultats essentiels de l'enquête commune. De plus, il est nécessaire que les correspondants mettent en commun les informations et les bonnes pratiques concernant leurs méthodes de collecte et d'analyse des données et leurs sources; il faut aussi inclure les pays qui, actuellement, ne sont pas en mesure de fournir des informations, ainsi que les experts du secteur de l'énergie. À l'issue de la réunion, l'Équipe de spécialistes a conclu qu'elle accorderait la priorité aux travaux sur une publication consacrée au bois-énergie et qu'elle s'efforcerait d'organiser cette année un atelier de formation sur l'enquête commune, suite au succès rencontré par l'atelier tenu à Paris en 2012.

50. De nombreuses délégations ont exprimé leur intérêt et leur soutien pour les travaux sur le bois-énergie et certaines se sont dites satisfaites du questionnaire dans sa forme actuelle. Elles étaient également favorables à l'élaboration d'une publication et à la poursuite des travaux sur l'amélioration de la qualité des données. L'idée d'organiser un atelier sur l'enquête commune a été bien accueillie, quelques délégations ayant souligné la complexité de la méthodologie appliquée et le défi qu'elle représente. Toutefois, on a aussi reconnu que l'organisation d'un tel atelier était une gageure compte tenu des ressources limitées disponibles. Les délégations ont invité instamment à pré-remplir le questionnaire avec les données internationales, de façon que les chiffres communiqués pour le bois-énergie diffèrent moins selon les rapports. Une délégation a insisté pour que la publication envisagée intègre le fait que la gestion durable des forêts permet de prendre en compte l'impact qu'a sur la forêt l'utilisation du bois pour l'énergie.

51. Le secrétariat a indiqué que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) avait demandé à coopérer à la collecte des données sur le bois-énergie. Il a souligné que la CEE et l'IRENA avaient déjà conclu un mémorandum d'accord et que la Section mixte CEE/FAO collaborerait plus étroitement avec l'IRENA pour les travaux relatifs aux données sur le bois-énergie.

V. Orientations concernant le domaine d'activité 2 : Dialogue directif et conseils (point 4 b) de l'ordre du jour)

52. Le secrétariat a présenté les activités et les réalisations se rapportant au domaine d'activité 2 (dialogue directif et conseils), principalement axées sur quatre thèmes : l'économie verte, y compris le Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte, l'utilisation du bois dans la construction, les objectifs de développement durable et les perspectives du secteur forestier. Le secrétariat a demandé qu'on l'éclaire sur la façon dont le Plan d'action de Rovaniemi était utilisé, ou serait utilisé à l'avenir, comme base pour la formulation de politiques aux niveaux national ou sous-national. Le secrétariat a également demandé que l'on conseille l'Équipe de spécialistes de la politique forestière sur les priorités à établir dans les travaux qu'elle prévoit de consacrer au Plan d'action de Rovaniemi, et que les pays membres indiquent s'ils ont éventuellement l'intention d'organiser un dialogue national sur la politique forestière en 2015 ou 2016, avec l'appui du secrétariat de la CEE/FAO sous forme de contributions en nature.

53. M^me^ Marta Gaworska, responsable de l'Équipe de spécialistes de la politique forestière, a présenté les travaux de l'Équipe. Elle a indiqué que la première réunion de l'Équipe s'était tenue en septembre 2014 à Krakow (Pologne) et que 23 représentants d'États membres et d'organisations spécialisées y avaient participé. L'Équipe avait débattu des moyens de mettre en œuvre le Plan d'action de Rovaniemi au niveau national. Les participants avaient examiné les objectifs de ce Plan, défini les domaines prioritaires de travail concernant la politique forestière et précisé l'assistance nécessaire de la part du secrétariat pour ces activités. Les débats avaient également porté sur la définition d'un cadre pour la coopération future. Les participants ont examiné la pertinence des objectifs du Plan au niveau national et jugé que 25 objectifs, sur les 29, étaient pertinents. Ils ont également comparé l'approche sectorielle et l'approche intersectorielle suivies pour formuler la politique forestière dans le contexte de l'économie verte et ont conclu que ces deux approches ne s'excluaient pas l'une l'autre.

54. M^me^ Gaworska a indiqué que la deuxième réunion de l'Équipe de spécialistes se tiendrait en octobre 2015 dans la République tchèque. L'Équipe continuerait d'apporter un appui pour la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi par l'échange de données d'expérience et d'informations, en accordant une attention spéciale aux aspects suivants : collecte de données fiables et conduite d'études comparatives; débats détaillés sur les dossiers forestiers classiques ainsi que sur les nouvelles problématiques; étude d'outils adaptés pour la communication au sein et en dehors du secteur forestier; matériels d'appui à l'innovation et au renforcement des capacités dans les pays. En outre, l'Équipe examinerait la possibilité de faire une synthèse des incidences que les processus mondiaux et régionaux pourraient avoir sur la politique forestière (notamment l'examen de l'arrangement international sur les forêts et le programme de développement pour l'après-2015) et d'organiser, à la demande des États membres, des dialogues nationaux sur la politique forestière. L'Équipe intensifierait ses échanges avec les autres équipes, en particulier l'Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier, pour appuyer les travaux sur les mesures et la communication de données relatives au rôle du secteur forestier dans une économie verte.

55. La responsable de l'Équipe a demandé au secrétariat et au Groupe de travail d'encourager les organismes intéressés et les États membres à intensifier leur appui et leur aide pour développer les activités et renforcer le réseau ainsi que ses capacités.

56. La délégation allemande a indiqué que la mise en œuvre du Plan d'action de Rovaniemi était un thème très important en Allemagne, comme en témoignaient les nombreuses mesures adoptées par le Gouvernement, telles que la Stratégie forestière nationale 2020 ou la Stratégie sur la bioéconomie. La délégation a ajouté que la mise en œuvre du Plan pourrait susciter des conflits entre les différents acteurs, l'utilisation des produits forestiers s'opposant par exemple à la préservation des forêts naturelles et à la mise en place de zones forestières protégées. La délégation a également demandé pourquoi l'Équipe de spécialistes s'inquiétait de l'isolement éventuel du secteur forestier. La responsable de l'Équipe a répondu que cette préoccupation renvoyait à la nécessité de travailler avec les autres secteurs, qui s'intéressent eux aussi aux forêts.

57. La Fédération de Russie a constaté que cette Équipe de spécialistes attirait un grand nombre de pays et a demandé comment inciter les pays d'Europe orientale à y participer. M^me^ Gaworska a déclaré que l'Équipe a une attitude d'ouverture et de partage, en particulier à l'égard des collègues d'Europe orientale. Le secrétariat a mentionné les contraintes financières qui limitent la participation des pays d'Europe orientale et du Caucase et indiqué qu'il espérait lever des fonds pour accroître cette participation.

58. La Pologne a indiqué qu'elle accueillerait en avril 2015 un atelier de la FAO sur les principes directeurs relatifs aux changements climatiques à l'intention des gestionnaires de forêt et a invité l'Équipe de spécialistes à coopérer avec la FAO à cet effet. La responsable de l'Équipe a déclaré que les membres de l'Équipe aimeraient collaborer avec la FAO pour organiser cet atelier, avec l'appui du Groupe de travail.

59. La délégation de la Finlande a déclaré que l'approche sectorielle et l'approche intersectorielle ont l'une et l'autre leur importance lorsqu'on examine la politique forestière. Elle a évoqué la nécessité d'un échange d'idées entre les autres équipes et proposé que des participants aux activités de renforcement des capacités assistent aux réunions de l'Équipe de spécialistes. Elle a suggéré que l'on fasse appel à l'Équipe pour examiner les études. Le secrétariat a indiqué que cette pratique était encouragée, en particulier lorsque les réunions se tenaient l'une à la suite de l'autre.

60. La Suisse a appuyé l'approche intersectorielle appliquée par l'Équipe dans ses travaux et a encouragé cette dernière à se préparer pour faire rapport à la réunion d'Engelberg. Elle a également appuyé les dialogues directifs et invité les pays à mettre à profit l'offre du secrétariat à cet égard. La responsable de l'Équipe a indiqué que deux études ont été proposées : une analyse comparative des politiques forestières et un bilan des incidences des objectifs mondiaux de développement durable sur les forêts. Elle ferait rapport à ce sujet à la réunion d'Engelberg.

61. Le secrétariat a donné un bref aperçu des éléments les plus récents dans l'agenda politique mondial relatif aux objectifs de développement durable. Il a en outre informé les délégations que depuis la dernière réunion du Groupe de travail, il avait : diffusé les informations sur le système pilote d'évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR), conçu pour évaluer la durabilité de cette gestion aux niveaux national ou sous-national dans la région de la CEE; collaboré avec l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) pour la réalisation d'une publication sur le thème « Forêts et objectifs de développement durable. Progrès accomplis dans la région de la CEE » qui incorporerait les résultats des ateliers tenus en 2014; et fait une suggestion à la Division de statistique de la CEE concernant un indicateur intégré (SFM-FACE) relatif à l'objectif 15.2.

62. Dans sa déclaration écrite, la délégation allemande a dit qu'elle appuyait le Plan d'action de Rovaniemi mais a rappelé au Groupe de travail le caractère volontaire du Plan. Elle convenait que la Section mixte pouvait conduire des dialogues mais a estimé qu'une étude sur les processus mondiaux et régionaux sortait du cadre du Plan d'action. Tout en appuyant en principe les travaux portant sur les objectifs de développement durable et SEMAFOR, comme elle l'avait indiqué la veille, elle pensait que la Section mixte transmettait des informations sur la collecte de données et les critères et indicateurs au Secrétariat de l'ONU et ne travaillait pas en coordination avec la FAO, ce qui n'était pas conforme à l'accord de partenariat entre la CEE et la FAO relatif à la Section mixte. Cette situation étant une source de confusion pour les États membres qui négociaient à New York, la délégation allemande a demandé à la CEE et à la FAO de réexaminer leurs modalités de coopération et d'exécution, et proposé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la réunion d'Engelberg.

63. Répondant à cette deuxième déclaration écrite de l'Allemagne, le secrétariat a redit que les informations relatives au projet pilote SEMAFOR étaient communiquées au Secrétariat de l'ONU à New York dans le cadre des consultations menées avec les départements et bureaux onusiens afin de recueillir des idées concernant les méthodes qui pourraient être appliquées pour mesurer les progrès accomplis au regard du programme de développement pour l'après-2015. Le personnel de la FAO au sein de la Section mixte était pleinement impliqué dans ce processus et faisait rapport au bureau de la FAO à Budapest; on pouvait donc supposer que ce dernier était informé. Le secrétariat a ajouté que les critiques des États membres concernant la mise en œuvre

des accords de partenariat étaient bienvenues mais que le Groupe de travail ou la réunion d'Engelberg n'étaient pas le cadre approprié pour débattre de l'accord de partenariat entre la CEE et la FAO. Pour évoquer les préoccupations relatives à l'application de cet accord, il vaudrait mieux adresser une lettre au Secrétaire exécutif de la CEE ainsi qu'au Directeur général de la FAO.

64. La Finlande a observé que la coopération entre la FAO et la CEE est garantie par le fait que ces deux entités travaillent ensemble au quotidien dans le même bureau, dans le cadre d'un arrangement conjoint. La Suisse, qui assure la présidence du Comité des forêts et de l'industrie forestière, a dit qu'à son avis aussi la coopération était effective et que, le cas échéant, les préoccupations à ce sujet devraient être exprimées lors des réunions des bureaux conjoints du Comité et de la Commission et non dans le cadre du Groupe de travail. Le représentant de la FAO a noté que cette dernière examinerait de plus près les observations de l'Allemagne concernant la Section mixte car il s'agit effectivement d'une question que les organisations doivent traiter en interne; bien entendu, elles devraient s'efforcer d'apporter des améliorations puisqu'elles sont tenues de prendre en compte les réactions des États membres.

65. Le secrétariat a présenté les premiers résultats de l'étude sur le thème « Promouvoir les matériaux de construction durables et incidences de cette démarche sur l'utilisation du bois dans les bâtiments », réalisée grâce à l'appui du Gouvernement suédois. Cette étude vise à donner un aperçu général de l'environnement politique actuel concernant l'utilisation de matériaux de construction durables et du bois dans la région de la CEE. Elle met en relief six catégories de politiques destinées à favoriser l'utilisation du bois dans la construction, à différents stades : politiques fondées sur l'information, politiques qui promeuvent les normes environnementales, politiques qui mettent l'accent sur la proportion de bois dans les bâtiments, politiques axées sur les spécifications techniques et les normes structurelles, politiques relatives aux marchés publics, instruments fondés sur le marché. L'étude examine aussi dans quelle mesure de tels dispositifs contribuent à l'adoption de matériaux de construction durables. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que l'étude serait disponible sur support électronique en mai 2015.

66. La France a appelé l'attention sur le fait qu'elle avait pris en considération le Plan d'action de Rovaniemi pour l'élaboration de son nouveau plan Forêts et a demandé si les informations des pays sur les marchés avaient été utilisées pour la publication relative à l'utilisation du bois dans la construction.

67. L'Autriche a accueilli avec satisfaction l'étude sur l'utilisation du bois dans la construction et déclaré qu'elle attendait avec intérêt d'en prendre connaissance étant donné qu'un cadre plus favorable à cette utilisation aura des retombées très positives sur le secteur des scieries. Du fait de l'interdépendance poussée des produits dérivés de la scierie, l'ensemble du secteur forestier, y compris le bois-énergie, profitera substantiellement de cette évolution.

68. La Finlande a déclaré qu'elle attendait avec intérêt la publication de l'étude et demandé au secrétariat comment procéder pour en diffuser les conclusions. Le secrétariat s'est proposé pour présenter les résultats de l'étude et a demandé aux États membres d'indiquer les réunions au cours desquelles cela pourrait se faire. D'une manière générale, il était disponible pour présenter l'étude lors de différentes manifestations, s'il était invité à y participer. Le Groupe de travail a accueilli favorablement la proposition du secrétariat de présenter les conclusions de l'étude à la soixante-sixième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

69. Le secrétariat a présenté ses travaux sur les perspectives du secteur forestier. Il a souligné les progrès réalisés pour déterminer quels problèmes de politique générale devraient être abordés dans une future étude et quelles thématiques demandent à être

prises en considération. Le document de base pour la soixante-douzième session du Comité [ECE/TIM/2014/INF.5] fournissait à cet égard des orientations utiles. Le secrétariat a noté que l'Équipe de spécialistes avait aussi reçu le chapitre de l'étude du Forum des Nations Unies sur les forêts consacré aux défis et opportunités que représente pour la région de la CEE la réalisation des objectifs mondiaux.

70. Le secrétariat a souligné que la Fédération de Russie semble très désireuse d'harmoniser la prochaine étude sur les perspectives, pour ce qui est des questions de politique générale, de la méthodologie, de la modélisation et de l'analyse. La Fédération de Russie a déclaré qu'il serait opportun de lui envoyer une demande officielle afin que les experts et les scientifiques puissent mettre en commun leurs ressources à cette fin.

71. Le responsable adjoint de l'Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier, Jeff Prestemon, a rendu compte des progrès réalisés en vue de la production de nouvelles études sur les perspectives lors d'une réunion de l'Équipe qui s'était tenue à Ispra (Italie) les 22 et 23 janvier 2015 et avait été très suivie, et lors d'une réunion des responsables de l'Équipe et du secrétariat tenue le 16 mars 2015 à Genève.

72. Le Groupe de travail s'est félicité de l'intention d'harmoniser davantage les études sur les perspectives dans les trois sous-régions de la CEE, étant donné que les marchés mondiaux deviennent de plus en plus interdépendants. L'Allemagne et la Finlande ont souligné que la prochaine étude sur les perspectives devrait être fortement axée sur la demande. Le Groupe de travail a relevé que le champ et la portée de l'étude, ainsi que la modélisation seront largement fonction des ressources disponibles. Il a pris note du calendrier proposé par le secrétariat (2015 : définition des questions de politique générale, examen des options de modélisation, préparation du(des) projet(s) de budget; 2016 : collecte de fonds/contributions en nature, décision concernant le champ de l'étude en fonction des financements disponibles; 2017 : modélisation, premiers résultats disponibles, consultation des États membres; 2018 : compilation du rapport, consultation des États membres, publication du rapport).

73. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une bonne coordination entre les différentes études, d'éviter de reproduire des études existantes et de bien faire le lien avec les travaux en cours.

VI. Orientations concernant le domaine d'activité 3 : communication et information (point 4 c) de l'ordre du jour)

74. Le secrétariat a indiqué que ni le responsable ni les responsables adjoints de l'Équipe de spécialistes de la communication n'avaient été en mesure de préparer un rapport sur le Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier, et que le responsable de l'Équipe n'était pas présent à la session du Groupe de travail. Toutefois, le secrétariat rendrait compte de la réunion que l'Équipe spéciale du Réseau avait tenue récemment à Engelberg (26 et 27 février). M^{me} Anastasia Dogaeva, consultante à la Section mixte, a présenté les recommandations en matière de communication formulées à la réunion de l'Équipe spéciale et qui avaient trait à la réunion Silva 2015. L'Équipe spéciale avait présenté, par exemple, les produits de communication élaborés pour Rovaniemi et suggéré la possibilité de travailler à une vidéo pour Engelberg. Elle avait également suggéré d'actualiser le site Web de la Semaine européenne des forêts en y affichant les principaux messages pour Engelberg, centrés sur les fonctions de protection assurées par les forêts, ainsi que les informations concernant Silva 2015. Le secrétariat a fourni au Groupe de travail des informations actualisées sur la réunion de l'Équipe de spécialistes du Réseau qui se

tiendrait prochainement en mai. M. Christophe Duerr, Président du Comité des forêts et de l'industrie forestière et représentant le pays hôte de Silva 2015, a donné d'autres précisions sur cette manifestation et souligné la relation étroite qui existe entre le village et les forêts qui l'entourent. Il a également décrit les caractéristiques d'Engelberg. Le thème retenu pour la réunion est « La valeur des forêts ». Le secrétariat a présenté l'infographie animée au Groupe de travail.

75. S'agissant de la Journée internationale des forêts, le secrétariat a présenté le programme des manifestations organisées dans ce cadre au Palais des Nations le 20 mars, sur le thème « Les forêts pour se nourrir, nourrir les forêts », à savoir : plusieurs dégustations de produits alimentaires, une conférence, une conférence de presse pour le lancement de l'étude « Les forêts dans la région de la CEE : progrès accomplis pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts », l'inauguration de l'exposition « À l'apprentissage des forêts » organisée par les Forêts d'État polonaises, et un dîner de gala. Le secrétariat a chaleureusement remercié tous ceux qui avaient apporté leur soutien à ces manifestations, en particulier les Forêts d'État de Pologne ainsi que les missions de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de l'Italie et de la Suisse. En ce qui concerne le choix du thème pour la prochaine Journée internationale des forêts en 2016, le secrétariat avait suggéré dans le document d'information de mettre en avant la thématique « Forêts et santé et bien-être ». Le représentant de la FAO a souligné qu'il importait de relier ce thème aux suggestions formulées par le Partenariat de collaboration sur les forêts, se référant à cet égard à la résolution A/RES/67/200 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le secrétariat a indiqué qu'il assurait volontiers la coordination, toutefois les informations concernant la Journée internationale des forêts arrivaient souvent trop tard pour permettre de mobiliser des ressources et de planifier les manifestations. Il a ajouté que l'ONUG, qui accueillait l'événement et fournissait un soutien logistique et financier important, était très motivé par la perspective d'une journée ouverte sur un thème susceptible d'attirer de nombreux visiteurs. Étant donné que le Partenariat n'a pas encore fait savoir quel serait le thème retenu pour 2016, le représentant de la Finlande a proposé que le Groupe de travail recommande d'opter pour « Forêts et santé et bien-être » et transmette cette proposition au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Groupe de travail s'est félicité de ce choix; le secrétariat donnera suite à la proposition et portera cette recommandation à la connaissance du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

VII. Orientations concernant le domaine d'action 4 : Renforcement des capacités (point 4 d) de l'ordre du jour)

76. Le secrétariat a fait le point sur l'exécution du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, concernant la gestion durable des forêts dans l'optique d'une économie plus respectueuse de l'environnement dans le Caucase et en Asie centrale, qui se déroule jusqu'en juillet 2015. Durant la période allant d'avril 2014 à février 2015, un guide destiné aux facilitateurs et des didacticiels ont été mis au point et un atelier régional de lancement, 6 ateliers nationaux, 24 ateliers au niveau local et 9 séminaires d'encadrement ont été organisés. Tous les pays concernés par le projet, à l'exception de l'Azerbaïdjan, ont mené à bien les ateliers prévus. Un deuxième atelier régional réunissant les sept pays concernés sera organisé à Tbilissi (Géorgie) en avril 2015 pour tirer les enseignements du projet, présenter les plans d'action ou les stratégies forestières élaborés (pays pilotes) ou l'analyse des lacunes (autres pays) et formuler des recommandations pour le suivi.

77. Le secrétariat a informé le Groupe de travail qu'un nouveau projet de renforcement des capacités dans le Caucase et en Asie centrale, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, avait été accepté pour 2016-2017. Le descriptif détaillé du projet sera élaboré d'ici octobre 2015. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui exécute aussi des projets financés par le Compte, est convenu de coopérer avec la CEE-FAO dans le cadre du projet en cours ainsi que pour l'élaboration du descriptif du nouveau projet, ce qui permettra de rationaliser les objectifs et de tirer parti des synergies.

78. Andreas Bernasconi, responsable adjoint de l'Équipe conjointe OIT/CEE/FAO de spécialistes des emplois verts dans le secteur forestier, a rendu compte des activités menées par l'Équipe depuis la dernière réunion du Groupe de travail et présenté le plan d'action pour 2014-2016, élaboré sur la base des débats de la première réunion de l'Équipe tenue le 16 juin 2014 à Genève et d'une réunion de ses responsables tenue à Berne en octobre 2014. Les principales activités de l'Équipe sont les suivantes : élaboration d'un panorama des emplois verts dans le secteur forestier avec une cartographie des compétences et affichage sur le Web, organisation d'un atelier le 17 mars 2015, réunion de l'Équipe les 24 et 25 mars 2015 à Genève, manifestation en marge de la réunion d'Engelberg en novembre 2015 et organisation d'un atelier en Irlande en 2016.

79. Les délégations de la Suisse et de la Finlande ont accueilli avec satisfaction les travaux actuellement menés sur le renforcement des capacités et les emplois verts et ont encouragé à les poursuivre à l'avenir, en soulignant le rôle important que joue une communication efficace pour résoudre les problèmes relatifs aux emplois. La Finlande a suggéré d'envisager d'articuler les activités portant sur le renforcement des capacités avec les travaux des différentes équipes de spécialistes; étant donné la grande importance que revêt la thématique de l'emploi en Europe, elle a proposé de préparer une intervention sur les travaux prévus dans le cadre de l'Équipe de spécialistes des emplois verts, qu'elle présenterait lors de la réunion de FOREST EUROPE qui se tiendrait à Madrid la semaine suivante.

VIII. Auto-évaluation du Groupe de travail (point 5 de l'ordre du jour)

80. Réunis en session commune, le Comité des forêts et de l'industrie forestière à sa soixante et onzième session et la Commission européenne des forêts à sa trente-septième session ont approuvé le mandat actuel du Groupe de travail mixte (ECE/TIM/2013/2) et, à sa trente-cinquième session, le Groupe de travail mixte a souligné l'importance d'une auto-évaluation régulière. Sur la base de ce mandat, le secrétariat a organisé une séance consacrée à l'auto-évaluation dans le cadre de la trente-septième session.

81. Afin d'assurer une auto-évaluation participative, le secrétariat a proposé que le Groupe de travail se scinde en deux groupes. Chaque groupe a été invité à examiner la question suivante : « Dans quelle mesure le Groupe de travail remplit-il bien son mandat? ». Les réponses étaient données en utilisant la technique de la « formule H », qui est conçue pour évaluer les réalisations et les points faibles et susciter le plus grand nombre possible d'observations, puis les rassembler de manière constructive. Chacun des deux groupes a présenté ses conclusions et recommandations au Groupe de travail. Ces recommandations figurent à l'annexe I.

82. Le secrétariat a proposé au Groupe de travail de présenter les résultats de l'auto-évaluation lors de Silva 2015, la session conjointe du Comité et de la Commission qui se tiendra à Engelberg (Suisse) en novembre 2015. Il a proposé en outre de rendre

compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations durant la trente-huitième session du Groupe de travail en 2016.

83. La Finlande a jugé ce processus utile et suggéré d'approuver la marche à suivre proposée par le secrétariat. Elle a en outre proposé que certaines des recommandations soient soumises à la prochaine réunion conjointe des bureaux étant donné qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur la manière de structurer les travaux de Silva 2015. Cette proposition a été acceptée.

IX. Table ronde (point 6 de l'ordre du jour)

84. Pour répondre à la demande du Comité et du Groupe de travail, le secrétariat a organisé une table ronde sur le thème « Approches en matière d'évaluation des services liés aux écosystèmes forestiers dans la région de la CEE ». Cet aspect est mis en avant dans le volet D du Plan d'action de Rovaniemi « Fourniture à long terme de services liés aux écosystèmes forestiers », l'objectif étant que les fonctions remplies par les forêts soient recensées et évaluées et que des modalités de paiement pour services liés aux écosystèmes soient mises en place, de façon à encourager des modes de production et de consommation durables.

85. Les participants à la table ronde ont constaté que la valeur des produits du bois représente plus de 80 % de la valeur monétisée générée. La question de l'évaluation des services liés aux écosystèmes reçoit une attention croissante dans le cadre de la formulation des politiques. De nombreuses études scientifiques sont entreprises sur cette question mais, bien souvent, les données n'ont pas une qualité et une couverture suffisantes pour pouvoir être utilisées dans les statistiques nationales ou internationales. Les participants ont reconnu que le système d'évaluation actuel ne prend pas en compte un grand nombre d'éléments de valeur importants et que beaucoup d'obstacles demeurent. D'une manière générale, les participants ont insisté sur la nécessité d'examiner comment harmoniser la méthodologie et les définitions utilisées et quels services doivent être pris en considération. La Fédération de Russie a constaté que l'évaluation des services liés aux écosystèmes forestiers semble très développée dans les économies avancées et a estimé nécessaire de partager l'expertise en la matière, en particulier avec les pays en transition.

86. Un résumé des débats de la table ronde figure à l'annexe II.

X. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

87. La Finlande et l'Autriche ont demandé au secrétariat de mettre à jour la liste des membres des équipes de spécialistes sur le site de la Section mixte et de communiquer cette liste actualisée ainsi que les informations sur les faits récents aux différentes équipes. Le Groupe de travail a été informé du calendrier des manifestations organisées dans le cadre de la Journée internationale des forêts sur le thème « Des forêts pour se nourrir, nourrir les forêts » le 20 mars au Palais des Nations.

XI. Date et lieu de la prochaine session (point 8 de l'ordre du jour)

88. Le Groupe de travail est convenu de tenir sa prochaine réunion les 22 et 23 mars 2016, à la suite de la Journée internationale des forêts qui aura lieu le 21 mars 2016.

XII. Élection du Bureau (point 9 de l'ordre du jour)

89. Le Groupe de travail a réélu M. Johannes Hangler (Autriche) Président et M[me] Elina Maki-Simola (Finlande) et M. Jeff Prestemon (États-Unis d'Amérique) Vice-Présidents jusqu'à la fin de la trente-huitième session.

XIII. Adoption de l'ordre du jour (point 10 de l'ordre du jour)

90. Le Groupe a adopté le rapport à la fin de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

Annexe I

Auto-évaluation effectuée par le Groupe de travail à sa trente-septième session : Recommandations

- Prévoir des pauses plus fréquentes pendant les sessions, pour offrir davantage de possibilités de discussions informelles;
- Mettre en ligne tous les documents et les exposés trois semaines avant la réunion du Groupe de travail, afin que les délégations aient le temps de préparer leurs observations et de contacter les parties prenantes nationales;
- Publier l'ordre du jour suffisamment à l'avance pour permettre de tenir des consultations avec les huit équipes de spécialistes et de solliciter leurs réactions;
- Publier une note énumérant les principales questions dont traitera le Groupe de travail et les résultats/objectifs escomptés;
- Fournir un diagramme ou un visuel montrant le rattachement hiérarchique des équipes de spécialistes et du Groupe de travail, ainsi que les liens avec les organisations mères;
- S'assurer que les domaines de compétence des membres du Groupe de travail couvrent l'ensemble du mandat du Groupe de travail;
- Inviter les pays à envoyer un plus grand nombre de participants au Groupe de travail, de façon à couvrir un plus large éventail de thèmes;
- Établir un calendrier pour la collecte de données sur les 3 à 5 prochaines années;
- Inviter les directions générales d'Eurostat/IFE/UE à participer activement au Groupe de travail;
- Organiser une réunion de chaque équipe de spécialistes une fois par an, à charge pour les équipes de mener davantage d'activités concrètes entre les réunions annuelles (diffuser un projet de questionnaire, organiser un atelier, examiner une publication, par exemple);
- Adopter une approche plus participative et interactive pendant la session, de manière que les participants puissent intervenir plus largement dans les débats;
- Formuler dans les documents des questions plus claires et plus ciblées;
- Intensifier l'échange d'informations avec les responsables des COST Actions et diffuser les résultats des actions achevées dont le thème se rapproche le plus des domaines d'activité du Groupe de travail;
- Organiser des réunions conjointes des différentes équipes de spécialistes pour favoriser la coopération et traiter les questions intersectorielles (produits forestiers et bois-énergie, par exemple);
- Améliorer les liens avec les industries forestières et le secteur des services forestiers;
- Commencer les réunions du Groupe de travail avant 10 heures du matin;
- Le secrétariat, en coopération avec le Groupe de travail, devrait entrer en contact avec les pays et les organisations qui n'assistent pas aux réunions afin de mieux cerner leurs préoccupations et leurs besoins et de tenter d'y répondre;

- S’attacher à trouver des solutions aux problèmes concrets, adopter une approche pragmatique et ne pas se laisser obnubiler par des obstacles « artificiels » (droit d’auteur, par exemple);
- Donner suite aux travaux et aux recommandations du Groupe de travail sur le long terme.

Annexe II

Table ronde

1. Le secrétariat a présenté le thème de la table ronde, choisi comme suite à une demande formulée lors de la trente-sixième session du Groupe de travail. Ce thème s'inscrit dans le cadre du Plan d'action de Rovaniemi et de la prochaine session conjointe du Comité et de la Commission (Silva 2015), compte tenu de l'utilité d'évaluer les services liés aux écosystèmes forestiers.

2. Arvydas Lebedys (FAO Rome) a fait un exposé sur la contribution du secteur des produits forestiers (foresterie, produits du bois, pâte et papier) au PIB. Il a mis en relief les conclusions d'une étude menée par la FAO en 2014, la troisième du genre après deux éditions parues en 2004 et 2008, respectivement. Contribution à la publication de la FAO Situation des forêts du monde 2014, cette étude rend compte des tendances mondiales et montre que la part du secteur forestier dans le PIB mondial a diminué depuis 1990, même si en chiffres absolus la valeur ajoutée générée par le secteur a augmenté. La part du secteur forestier dans le PIB agricole et manufacturier a diminué au niveau mondial et dans la région de la CEE mais elle est demeurée stable en Europe orientale. Dans le cas de certains pays membres, on relève une forte disparité entre les données relatives à la valeur ajoutée générée par le secteur forestier qui figurent dans les comptes économiques de la sylviculture et les données publiées dans les comptes nationaux, ce qui pourrait s'expliquer par l'application d'approches différentes au niveau du pays. M. Lebedys a indiqué que l'on pourrait améliorer la qualité des données relatives à la valeur économique générée par le secteur des produits forestiers en désignant de manière plus exacte les activités fondées sur les forêts (bois-énergie, produits destinés à la construction, mobilier en bois) dans les classifications internationales (Classification centrale de produits, Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, etc.), qui déterminent les données disponibles dans les comptes nationaux. Les travaux futurs pourraient être centrés sur les activités d'évaluation non couvertes par l'approche actuelle, telles que l'énergie et les services liés aux écosystèmes et l'expansion de la bioéconomie, afin de mettre en lumière l'importance du secteur forestier.

3. Roman Michalak (Section CEE/FAO de la foresterie et du bois, Genève) a fait un exposé sur l'évaluation des biens et services forestiers dans la région paneuropéenne. Les indicateurs paneuropéens de la gestion durable des forêts sont actuellement en cours de révision. Quelques-uns de ces indicateurs portent sur l'évaluation des biens et services provenant des forêts (indicateurs 3.2, 3.3 et 3.4). L'année la plus récente pour laquelle on dispose d'une série de données complètes concernant ces trois indicateurs est 2005. Pour cette année-là, le montant correspondant à l'indicateur 3.2, qui porte sur la valeur et la quantité des bois ronds industriels et du bois de chauffe, était de 16,7 milliards d'euros; toutefois, seulement 56 % des pays ont pu communiquer des chiffres (représentant 70 % de la région analysée en termes de superficie forestière – soit 45 pays européens disposant de 206 millions d'hectares de forêts). L'indicateur 3.3 concerne la valeur et la quantité des biens non ligneux issus de végétaux et d'animaux, qui représentaient un montant total de 2,5 milliards d'euros, dont 1,9 milliard d'euros provenant des produits végétaux, ce chiffre portant sur 62 % des pays (69 % de la superficie forestière). Les produits d'origine animale représentaient 600 millions d'euros, les chiffres portant sur 53 % des pays (44 % de la superficie forestière). Les services, correspondant à l'indicateur 3.4, représentaient une valeur de 700 millions d'euros mais seulement un tiers des pays (39 % de la superficie forestière) avaient fourni des chiffres. L'indicateur 6.4, relatif au montant total des dépenses consenties pour les services durables à long terme provenant des forêts, montrait que les gouvernements avaient dépensé 2,2 milliards d'euros (un peu

plus du tiers des pays avaient fourni des chiffres). M. Michalak a conclu que sur les quelque 19,9 milliards d'euros correspondant aux biens et services provenant des forêts, 84 % devaient être attribués aux produits du bois.

Les États-Unis ont demandé comment, dans le cadre du processus paneuropéen de communication des données, la valeur des animaux de gibier est estimée si ces animaux ne peuvent faire l'objet d'un commerce ou ne sont pas vendus.

Le secrétariat a répondu dit que c'est effectivement une question difficile car la plupart des chasseurs conservent le gibier pour leur usage personnel; dans certains pays, le gibier ne peut être vendu dans le commerce, d'où la difficulté d'en estimer la valeur.

4. Guy Robertson (Service des forêts des États-Unis) a fait un exposé sur le thème « Évaluer les biens et les services provenant des forêts dans le cadre du Processus de Montréal ». Il a indiqué que le Processus de Montréal adopte une approche souple pour la communication des données, afin de tenir compte de la grande diversité des pays membres qui participent au mécanisme. L'indicateur 6.1.c porte sur les paiements pour services liés aux écosystèmes. Le montant indiqué pour les États-Unis d'Amérique au titre des paiements effectifs s'élève à environ 2 milliards de dollars (mais M. Robertson a noté que la valeur réelle que ces biens et services représentent pour la société est sans aucun doute beaucoup plus élevée).

5. M. Robertson a indiqué que les permis de chasse représentent la principale composante des paiements pour services liés aux écosystèmes, un montant de près de 800 millions de dollars ayant été collecté en contrepartie du droit de chasser le gibier. Il importe de noter que ces recettes ne représentent pas la valeur totale pour la société et que pour la plupart, elles sont tributaires, d'une façon ou d'une autre, des mesures prises par le gouvernement; en l'absence d'intervention du gouvernement, la plupart de ces recettes ne se matérialiseraient pas. Aux États-Unis, une grande partie des activités donnant lieu à des paiements pour services liés aux écosystèmes relèvent d'accords public-privé spécifiques qui ne sont pas nécessairement pris en compte dans le montant de 2 milliards de dollars susmentionné. Enfin, la plupart des paiements pour services liés aux écosystèmes ne sont pas des paiements fondés sur la valeur commerciale de biens segmentés (à l'exception du carbone), mais concernent des biens groupés ou des prestations portant sur la conservation des terres.

La Russie a demandé si les indicateurs du Processus de Montréal sont inclus dans les réglementations du Gouvernement fédéral américain.

Les États-Unis ont répondu que le Processus fonctionne sur une base volontaire et indépendante. Toutefois, dans ce cadre, des échanges de données et de chercheurs ont lieu avec certains mécanismes de rapports obligatoires (en particulier le Resources Planning Act (RPA) Assessment, ou inventaire prescrit par une loi fédérale).

6. Sheila Ward (Commission forestière du Royaume-Uni) a présenté certaines des expériences menées au Royaume-Uni concernant l'évaluation des services liés aux écosystèmes forestiers et le perfectionnement des comptes. Plusieurs initiatives en cours mettent l'accent sur l'évaluation, la comptabilité du capital naturel et les marchés.

7. Une étude exploratoire est actuellement menée pour évaluer les avantages sociaux et environnementaux de la foresterie dans l'ensemble du Royaume-Uni. Cette étude, qui devrait être prête en septembre 2015, proposera un ensemble d'options concrètes pour étoffer et améliorer la base d'éléments factuels sur l'utilité sociale et environnementale des arbres et des surfaces boisées, de façon à pouvoir fournir les données indispensables à différentes techniques d'analyse (évaluation des politiques, comptabilité du capital naturel, etc.).

8. M^me^ Ward a également indiqué qu'en juin 2013 un système de comptabilité environnementale a été mis en place à titre expérimental au Royaume-Uni pour mesurer et évaluer les superficies boisées, les ressources en bois et les actifs et services écosystémiques. Cette initiative a été considérée comme un premier pas dans la bonne direction mais elle soulève toutefois certaines questions, liées notamment à sa finalité : s'agit-il d'évaluer la durabilité ou d'évaluer les incidences d'une modification des politiques, par exemple? Il est difficile de définir les types de forêts et d'autres aspects, et trouver des sources de données appropriées pose également un problème.

9. M^me^ Ivonne Higuero a présenté brièvement l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité, une initiative mondiale visant à attirer l'attention sur les avantages économiques de la biodiversité, notamment en soulignant les coûts croissants qu'engendrent la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Cette démarche peut aider les décideurs à reconnaître, démontrer et prendre en compte la valeur des services écosystémiques et de la biodiversité, en adoptant aussi une approche sectorielle. L'étude exploratoire portant sur la Géorgie a mis en évidence la dépendance de secteurs économiques importants à l'égard du capital naturel et la nécessité d'évaluer les services liés aux écosystèmes. L'accent a été mis sur le secteur forestier, car les forêts jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays et sur le plan environnemental et sont considérées comme un secteur prioritaire par les acteurs consultés.

10. M^me^ Higuero a souligné qu'il n'est pas toujours nécessaire de monétiser les services liés aux écosystèmes. On peut démontrer leur valeur en indiquant les coûts évités (combien cela coûterait-il de remplacer les services écosystémiques indispensables?) ou en dressant une cartographie, deux approches qui sont utilisées dans l'initiative décrite. Le recours à ces méthodologies permet de faire apparaître plus clairement la valeur des écosystèmes aux décideurs, qui sont ainsi à même de consentir les investissements appropriés pour maintenir le capital naturel.

11. L'Allemagne a indiqué qu'elle était consciente des disparités entre les systèmes comptables (comptabilité nationale, comptabilité environnementale et économique intégrée pour les forêts) et qu'elle s'efforcerait de les harmoniser autant que possible. Les aspects non commerciaux doivent être évalués d'une façon ou d'une autre. L'Allemagne a participé à une COST Action, qui a abouti à la création d'une base de données sur les services liés aux écosystèmes. Une analyse régionale est prévue en Allemagne afin d'améliorer l'évaluation des services liés aux écosystèmes forestiers à l'échelle nationale. En fait, il y a de nombreux éléments qui ne peuvent être évalués, en particulier en termes de ressources, mais il est nécessaire de poursuivre les recherches pour améliorer les possibilités d'évaluation. Il s'agit là d'une question cruciale, qui devrait rester à l'ordre du jour du Groupe de travail.

12. Étant donné la situation actuelle, il n'est pas souhaitable de collecter des données relatives à l'évaluation des services écosystémiques puisque les pays doivent encore mener des recherches sur le sujet. Il faut poursuivre les discussions sur la question de savoir quels biens pourraient être monétisés.

13. La Finlande a fait des observations sur les différences entre les systèmes de comptabilité environnementale. La demande d'information sur la valeur des biens et services environnementaux est très forte en Finlande. La plupart des données actuellement disponibles ont un caractère exclusivement scientifique, leur couverture géographique est insuffisante ou bien elles ne sont pas publiées de façon régulière, de sorte qu'elles ne peuvent être utilisées par le Bureau de statistique. L'Institut finlandais des ressources naturelles (LUKE), qui produit des statistiques officielles, collecte déjà des informations sur les statistiques du tourisme forestier, de la chasse et d'autres utilisations de la forêt; toutefois, il faut mener des travaux beaucoup plus

approfondis avant que la valeur d'un plus grand nombre de biens et services puisse être incluse dans les statistiques officielles. La Fédération de Russie a évoqué la situation des pays en transition. Tous les pays devraient avoir accès à l'information sur l'évaluation et les méthodologies et devraient pouvoir procéder à des évaluations analogues.

14. La France a estimé qu'il ne faudrait pas inclure d'autres indicateurs dans le processus paneuropéen de communication de données, mais s'attacher plutôt à améliorer la qualité des données concernant les indicateurs existants, afin qu'ils offrent un instrument de mesure fiable. Les définitions continuent de poser problème et l'interprétation des indicateurs relatifs à l'évaluation des biens et services dans le secteur forestier (dans le cadre du processus paneuropéen) doit être harmonisée.

15. La Norvège a souscrit à l'observation de la France concernant l'harmonisation des indicateurs relatifs à l'évaluation des biens et services dans le secteur forestier et convenu qu'il faut trouver un moyen d'évaluer les éléments qui ne sont pas commercialisés. Si certains biens et services ne peuvent être évalués, il faudrait envisager de ne pas les prendre en compte dans le processus paneuropéen.

16. La Pologne a appuyé la position de la France et de la Norvège et plaidé pour une harmonisation des méthodes d'évaluation.

17. Le secrétariat a dit qu'il était encourageant de voir que l'évaluation suscite un intérêt croissant. Le lien renvoyant à l'étude exploratoire sur la Géorgie, qu'il pourrait être utile d'examiner, sera affiché.

18. L'Allemagne a souligné qu'il ne fallait pas exclure le bois de l'évaluation des services écosystémiques (en tant que service d'approvisionnement) car il représentait la valeur la plus importante dans la monétisation des produits provenant de la forêt.